

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 23 janvier 2024

Vote(s) pour : 46
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 29 janvier 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-01-29-BD-27 :

Candidature de l'Eurométropole de Metz en tant que structure maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville.

Rapporteur : Monsieur Manuel BROCARD

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

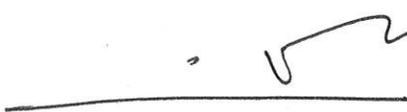
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages modifiée, et la Directive 2009/147/CEE du parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages,
VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, art. 140 à 146,
VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU l'Arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 "Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville" (zone spéciale de conservation),
VU l'Arrêté préfectoral du 24 juin 2010 portant approbation du Document d'objectifs du site Natura 2000 "Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville",
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau du 5 décembre 2022 actant le renouvellement de l'engagement de Metz Métropole dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre (pour le site Pelouses du Pays Messin),
VU l'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole au 1er janvier 2023,
CONSIDERANT l'engagement depuis 2013 de Metz Métropole dans l'animation du site Natura 2000 Pelouses du Pays Messin et son exemplarité reconnue par les services de l'Etat,
CONSIDERANT l'articulation étroite de l'animation du site Natura 2000 avec d'autres démarches portées par la métropole, en particulier, la déclinaison de sa Trame Verte et Bleue métropolitaine et la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration de ses continuités écologiques,

CONSIDERANT l'opportunité de Metz Métropole de bénéficier de deux sites Natura 2000 sur son territoire et d'en devenir la structure maître d'ouvrage de l'animation,

ACTE la volonté de Metz Métropole de se porter volontaire pour devenir la structure maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville et ainsi renouveler son engagement dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre pour les années 2024-2025-2026.

Metz, le 30 janvier 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240129-2024-01-BD27-DE

Numéro de l'acte : 2024-01-BD27
Date de décision : lundi 29 janvier 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Candidature de l'Eurométropole de Metz en tant que structure maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 31/01/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240129-2024-01-BD27-DE
Document principal : 99_DE-27.pdf

Historique :

31/01/24 17:08	En cours de création	
31/01/24 17:10	En préparation	Catherine DELLES
31/01/24 17:38	Reçu	Catherine DELLES
31/01/24 17:41	En cours de transmission	
31/01/24 17:43	Transmis en Préfecture	
31/01/24 17:53	Accusé de réception reçu	